



Procès-verbal de la séance du Conseil Général

Séance du 15 septembre 2021 selon convocation.

La séance débute à 19h30 sous la présidence de M. Jérémie Crisinel, Président.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel.
2. Ordre du jour.
3. Assermentation des nouveaux membres.
4. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
5. Nomination d'un membre à la commission de gestion.
6. Nomination d'un scrutateur suppléant.
7. Communications de la Municipalité.
8. Préavis n° 2021-03- Demande d'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, pour la législature 2021-2026.
9. Préavis n° 2021-04- Engagement de dépenses imprévisibles et exceptionnelles, pour la législature 2021-2026.
10. Préavis n° 2021-05- Demande d'autorisation générale de plaider dans les limites de ses compétences, pour la législature 2021-2026.
11. Préavis n° 2021-06- Fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements, pour la législature 2021-2026.
12. Préavis n° 2021-07- Arrêté d'imposition pour les années 2022-2023.
13. Préavis n° 2021-08 Demande de crédit complémentaire pour l'aménagement de la place du village.
14. Propositions individuelles et divers.

M. le Président décide d'inverser le point 2 avec le point 3 afin que les nouveaux membres puissent également accepter l'ordre du jour.

1. Appel.

Sont absents excusés :

Mmes David Isabelle, Perey Anne-Lise, Weber Marie-France et M.M. Baehler Jean-Luc, Füllemann François, Laurent Marc-Olivier, Zahnd Laurent et Zeller Lionel.

Le Conseil Général compte à ce jour 39 membres, 31 sont présents pour débiter cette séance.

2. Assermentation des nouveaux membres.

Mme Jordan Nathalie et M.M. Duc Pierre-François, Gachet Yann sont assermentés séance tenante. Le Conseil Général compte dorénavant 42 membres, sont présents 34 membres dès l'assermentation.



3. Ordre du jour.

Le bureau souhaite ajouter un point 7 : Nomination de 2 délégués à l'association EFAJE Gros-de-Vaud et environs et de décaler le tout. L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité, sans abstention ni avis contraire.

4. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

Les procès-verbaux des séances du 18 mars et du 24 juin 2021 sont acceptés à mains levées, à l'unanimité, avec une abstention pour le PV du 24 juin, sans avis contraires.

5. Nomination d'un membre à la commission de gestion.

M. Yann Gachet se propose. Il n'y a pas d'autres propositions, M. Yann Gachet est élu par applaudissements à la commission de gestion.

6. Nomination d'un scrutateur suppléant.

Mme Nathalie Jordan se propose. Il n'y a pas d'autres propositions, Mme Nathalie Jordan est élue par applaudissements, scrutatrice suppléante.

7. Nomination de 2 délégués à l'association EFAJE Gros-de-Vaud et environs.

Mme Maryline Piot se propose. M. Pierre-François Duc propose Mme Marie-Eve Gachet qui accepte. Il n'y a pas d'autres propositions. Mmes Maryline Piot et Marie-Eve Gachet sont élues par applaudissements, déléguées à l'association EFAJE Gros-de-Vaud et environs.

8. Communications de la Municipalité.

M. le Syndic nous présente au beamer les projets pour la législature 2021-2026. Les projets en cours sont : réfection façades et aménagement de la place, aménagement de la croisée de la scierie, fibre optique et PPA de la scierie.

Les projets futurs sont : Réfection de la route de Fey, échange Esserpis, le cimetière, la fusion, le réseau d'eau, l'épuration, divers règlements communaux, le chemin du refuge, le site web, la réfection du petit appartement du collège, la réfection intérieure de l'église, la chape de l'abri PCi

9. Préavis n°2021-03- Demande d'autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, pour la législature 2021-2026.

Chaque membre a reçu le préavis n°2021-03 et le rapport de la commission des finances. La Municipalité demande au Conseil général d'accorder à la Municipalité l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, ne pouvant dépasser CHF 25'000.- par cas pour les aliénations et CHF 25'000.- par cas pour les acquisitions, charges éventuelles comprises, en précisant que cette autorisation échoit à la fin de la législature actuelle. Les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues par M. Daniel Laux et recommandent d'accepter le préavis n°2021-03. Il n'y a pas de questions, le



vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission des finances concernant le préavis n°2021-03 sont acceptés à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

10. Préavis n° 2021-04- Engagement de dépenses imprévisibles et exceptionnelles, pour la législature 2021-2026.

Chaque membre a reçu le préavis n° 2021-04 ainsi que le rapport de la commission des finances.

La Municipalité demande au Conseil Général de l'autoriser à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 50'000.- par compte de fonctionnement. De soumettre ces dépenses à l'approbation du Conseil général conformément aux dispositions légales et d'arrêter ces modalités pour la législature 2021-2026.

Les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues par M. Daniel Laux et recommandent d'accepter le préavis n°2021-04. Il n'y pas de questions, le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission des finances concernant le préavis n°2021-04 sont acceptées à l'unanimité sans abstention, ni avis contraire.

11. Préavis n° 2021-05- Demande d'autorisation générale de plaider dans les limites de ses compétences, pour la législature 2021-2026.

Chaque membre a reçu le préavis n°2021-05 ainsi que le rapport de la commission des finances.

La Municipalité demande au Conseil général de lui accorder l'autorisation générale de plaider dans les limites de ses compétences, ceci pour la durée de la législature 2021-2026.

Les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues par M. Daniel Laux qui recommandent d'accepter le préavis n°2021-05. Il n'y a pas de questions, le votes est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission des finances concernant le préavis n°2021-05 sont acceptées à l'unanimité, sans abstention ni avis contraire.

12. Préavis 2021-06- Fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements, pour la législature 2021-2026.

Chaque membre a reçu le préavis n°2021-06 ainsi que le rapport de la commission des finances. La Municipalité propose de fixer le plafond d'endettement à CHF 4'000'000.- et le plafond de risques de cautionnements (et autres formes de garanties) à CHF 2'000'000.- Ces plafonds restent identiques à la législature 2016-2021.

Les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues par M. Bertrand Ménard et recommandent d'accepter le préavis n° 2021-06 tel que présenté.

Il n'y a pas de questions, le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission des finances concernant le préavis n° 2021-06 sont acceptés à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.



13. Préavis n° 2021-07- Arrêté d'imposition pour les années 2022-2023.

Chaque membre a reçu le préavis n° 2021-07, l'arrêté d'imposition ainsi que le rapport de la commission des finances. Comme régulièrement rappelé ces dernières années, les comptes communaux restent assez fragiles. Des mesures de stabilisation ont été prises récemment (augmentation de l'impôt foncier, taxe sur l'électricité pour l'indemnité d'usage du sol. La Municipalité souhaite pouvoir jauger l'effet de ces mesures avant d'éventuellement modifier d'autres points de l'arrêté d'imposition. Elle propose donc de le reconduire sans modification pour les années 2022-2023. Les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues par M. Daniel Laux et recommandent d'accepter le préavis n° 2021-07 tel que présenté. Il n'y a pas de questions, le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission des finances concernant le préavis n° 2021-07 sont acceptées à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

14. Préavis n° 2021-08- Demande de crédit complémentaire pour l'aménagement de la place du village.

Chaque membre a reçu le préavis n°2021-08, les rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances sont distribués en début de séance.

Le préavis n° 2020-02 a été présenté en juin 2020 soit il y a un plus d'une année. La municipalité avait sous-estimé le montant total des travaux. En effet les façades de l'administration méritent une réfection beaucoup plus importante qu'imaginé, un arbre sera planté et le coût de certains matériaux est en hausse. Le sentier à l'est du bâtiment doit être revêtu afin d'être praticable en tout temps et ne peut pas rester en herbe. Un éclairage sera également mis en place. Les travaux et les montants actualisés présentent aujourd'hui un total de CHF 200'000.-, soit un crédit complémentaire à demander de CHF 80'000.- La Municipalité estime que ces travaux sont nécessaires. Le remodelage du centre du village est en route depuis quelques années maintenant et cette étape ne doit pas être négligée. En conclusion la Municipalité demande de finaliser l'aménagement de la place du village pour un montant supplémentaire de CHF 80'000.- de financer ces travaux par un emprunt au taux du jour et d'amortir ces travaux sur 20 ans. Le rapport de la commission ad hoc est lu séance tenante par M. Patrick Weber qui recommande d'accepter le préavis n° 2021-08. Le rapport de la commission des finances est lu séance tenante par M. Daniel Reymond et recommande également d'accepter le préavis N° 2021-08. Il n'y a pas de questions, le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission des finances ainsi que les conclusions du rapport de la commission ad hoc sont acceptées à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

15. Propositions individuelles et divers.

M. Patrick Weber demande si à la suite de l'expérience de la commune de Rolle un audit de sécurité serait fait pour notre commune ? M. Michel David dit qu'il est prévu d'en faire un avec M. Olivier Bourgeois. À la suite du problème d'eau de cet été, M. Alexander Bell demande s'il serait possible d'utiliser un autre moyen de communication qu'un simple tout-ménage ? M. le Syndic, la commune est tenue de faire un tout-ménage afin d'informer rapidement la population car il n'existe pas d'autres moyens électroniques de le faire. Mais sachez que l'eau est déjà traitée avant que le tout-ménage soit distribué, donc le danger est extrêmement faible. De plus la commune Bercher étudie un traitement aux UV à la fin du



réservoir pour éviter ce genre de problème. M. Bertrand Ménard informe qu'il existe une application « SwissAlert » qui nous avertit en cas de contamination de l'eau. Mme Christine Cazes propose que ce genre d'information soit indiquée sur le site de la commune et actualisée rapidement. La Municipalité en prend note. M. Christine Cazes demande s'il serait possible de mettre un panneau « Attention enfants » vers le Château car la visibilité n'est pas très bonne. M. le Syndic dit que les voitures ne roulent pas très vite car il y a l'arrêt de bus, le trottoir dessiné sur la route et que la croisée est étroite. Une demande au voyer peut être faite mais avec peu de chance d'aboutir. M. Valéry Jordan a demandé à titre personnel au nouveau propriétaire s'il serait possible d'abaisser ou d'enlever la bordure au bord de la route afin d'avoir une meilleure visibilité pour sortir. M. Eric Jordan demande s'il ne serait pas possible d'envisager une place de sport ? multisports ? M. le Syndic dit qu'une telle infrastructure a un coup énorme et qu'il faudrait déjà avoir un emplacement approprié. Les communes aux alentours sont déjà bien équipées.

M. le Syndic remercie le conseil d'avoir accepté ce marathon de préavis et remercie également ses collègues municipaux pour le bon travail de début de législature. Le prochain Conseil est prévu le 13 décembre au parlement vaudois à Lausanne, à confirmer. M. le Président remercie à son tour les commissions, les membres, le bureau et les municipaux pour le travail effectué. Il rappelle que les votations ont lieu dimanche 26 septembre et que le bureau de vote est ouvert de 10h à 11h à l'administration communale.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h41.

Le Président :

La secrétaire:

Jérémy Crisinel

Sarah David